

RESPECT-ENGAGEMENT-BIENVEILLANCE

Notre vision : *Un milieu de vie stimulant, ouvert sur l'avenir, où chaque personne est importante.*

Notre mission : *Permettre à chacun de s'épanouir au  d'une communauté inspirante.*

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Conseil d'établissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

L'école Saint-Cœur-de-Marie accueille cette année 143 élèves qui proviennent principalement de Ripon et Montpellier.

Chers parents et membre du personnel,

Cette année, j'ai eu la chance de présider le Conseil d'Établissement pour l'École St-Cœur-de-Marie et c'est un honneur pour moi de vous rédiger ce court texte qui exprime le sentiment de satisfaction d'un travail d'équipe exceptionnel. Nous avons vécu ensemble une très belle année scolaire avec beaucoup d'implication autant au niveau des parents bénévoles que de l'équipe-école. Une grande équipe dévouée avec un engagement extraordinaire. Je ne peux m'empêcher de rédiger ce message sans prendre le temps de nommer tous ses gens sans qui les divers projets n'auraient pu être réalisés. Je pense entre autres aux enseignants, personnels de soutien, personnel du service de garde, parents bénévoles, membre du comité O.P.P., les services administratifs ainsi que la direction de l'école St-Cœur-de-Marie. Ensemble tous ces gens n'ont eu qu'un seul objectif/défi soit celui de permettre à vos enfants de s'épanouir dans leurs apprentissages.

C'est en équipe que nous avançons les divers projets! Seul ça va bien, mais ensemble nous irons beaucoup plus loin!

Nous vous présentons le rapport annuel 2022-2023.

Je vous souhaite une bonne lecture et une excellente fin d'année

Sandra Charlebois

Présidente du Conseil d'établissement

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus	7
Annexes	8

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Charlebois, Sandra	Parent, présidente
Matte, Valérie	Parent, vice-présidente
Flamand, Annie	Parent, secrétaire
Richer, Francis	Parent, délégué au comité de parents
Auger, Jézabel	Parent
Trudeau-Laroche, Marie-Hélène	Parent substitut
Fournier, Louise	Technicienne au service de garde
Dambremont, Karine	Enseignante
Whissell, Brigitte	Enseignante
Major, Sandra	Directrice

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
20 septembre 2022	Ordinaire (annulée car nous n'avions pas quorum)
4 octobre 2022	Ordinaire
29 novembre 2022	Ordinaire
7 février 2023	Ordinaire
25 avril 2023	Ordinaire
24 mai 2023	Extraordinaire
8 juin 2023	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	02-2023	Adopté	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	11-2022	Adopté	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	06-2023	Approuvé	
Approbation des contributions financières exigées	11-2022	Approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	04-2023	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	09-2022	Approuvé	L'enseignante de 6 ^e année en arrêt de travail, le CE a approuvé l'achat d'un cahier de français afin de guider l'enseignante qui la remplace.
	06-2023	Approuvé	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	11-2022	Adopté	Il a été décidé que, lors des journées pédagogiques, peu importe le nombre d'enfants inscrits lors des journées pédagogiques. Adoption de la régie interne 2023-2024
	06-2023	Adopté	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Ne s'applique pas
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	05-2023	Comité formé d'un membre du CE, d'une enseignante, un membre de la fabrique, un membre du personnel de la municipalité et la direction de l'école	Un comité a été formé afin de réfléchir sur une solution sécuritaire en lien avec le corridor de sécurité et le débarcadère.
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction	11-2022	Consultation effectuée	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	n/a		
Transmission de documents à l'intention des parents	n/a		
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	02-2023	Approuvé	.
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	06-2023	Consultation effectuée	Le CE a fait certaines recommandations en lien avec le matériel demandé au 3 ^e cycle..

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études			Ne s'applique pas
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	11-2022	Approuvé	Approbation des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) et du contenu des cours d'éducation à la sexualité.
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	04-2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	09-2022 11-2022 02-2023 04-2023 06-2023	Approuvé	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			Ne s'applique pas
Consultation des parents	02-2023	Consultation	Consultation Web en lien avec la sécurité au débarcadère et les préoccupations des parents.
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	02-2023	Consultation	Présentation au CÉ des résultats de la consultation des élèves.
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	10-2022	Approuvé	Approbation de l'activité de cheerleading, des frais d'inscription ainsi que de la demande de commandite pour l'achat d'équipement.
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			Ne s'applique pas
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			Ne s'applique pas
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	10-2022	Approuvé	Transfert du FDS au budget 2022-2023
	10-2022		Don 310\$ cercle des fermières de Ripon
	12-2022		Don 500\$ d'un parent pour des jeux extérieurs Commandites cheerleading 750\$
	01-2023		Don 330\$ cercle des fermières de Ripon Commandite cheerleading 500,15\$
	02-2023		Commandite cheerleading 1500\$
	03-2023		Soutien financier ministre Lacombe 500\$ cheerleading
	05-2023		Don 400\$ cercle des fermières de Ripon
Adoption du budget annuel de l'établissement	11-2022	Adopté	Adoption du budget révisé
	06-2023	Adopté	Adoption du budget initial 2022-2023

Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Budget Conseil d'établissement	10-2022 04-2023	Approuvé	
Consultation PEVR du Centre de services scolaire	05-2023	Consulté	Les membres du CÉ ont eu la chance d'émettre leurs commentaires.
Approbation des activités réalisées par l'OPP	10-2022 11-2022	Approuvé	Film pour l'Halloween un vendredi soir, bal de Noël ainsi que la recherche de commandites en lien avec le bal de Noël

2.3 Résultats obtenus

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de travail a été accompli par le Conseil d'établissement au courant de l'année 2022-2023. La grande force de celui-ci fut son travail conjoint avec l'équipe école. Tout au long de l'année, le CÉ a su donner son opinion lorsque consulté ainsi qu'approuver les différentes initiatives mises en place à l'école. L'appui du Conseil d'établissement dans les différents projets et activités de l'école fut essentiel et surtout, très apprécié.

Encore une fois cette année, de nombreuses activités ont été approuvées au Conseil d'établissement. Voici la liste des activités qui ont eu lieu durant l'année scolaire 2022-2023 :

- Sortie au village et à la bibliothèque pour l'année 2022-2023;
- participation à la compétition de cross-country;
- participation au tournoi de soccer des 6^e année de la Petite-Nation;
- classes vertes : sortie à la Montagne Noire pour toute l'école;
- équipe de cheerleading;
- sorties culturelles à l'Estacade pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et piscine pour les plus vieux;
- participation au marathon de ski pour les élèves de la 3^e à la 6^e année
- festival du film pour les maternelles, 1^{re}, 2^e et 3^e année à la salle Desjardins à Papineauville
- sortie à l'Institut Kenauk pour les élèves 5^e et 6^e année;
- participation à la compétition régionales d'athlétisme le 2 juin
- projet sous les pavés à Ripon;
- sorties midis-vélo;
- activité de fin d'année Festi-Mousse
- approbation de la conférence sur l'intimidation réservées aux élèves de la 5^e et 6^e année qui aura lieu en septembre prochain.

Activités organisées par l'OPP :

- Soirée film à l'Halloween;
- bal de Noël à la Montagne Noire.

L'année 2023-2024 sera l'occasion pour les membres du Conseil d'établissement de participer aux travaux en lien avec l'élaboration du nouveau projet éducatif ainsi qu'aux travaux en lien avec la réfection de la cour d'école.

Annexes

Plan d'action projet éducatif

VALEURS

RESPECT-ENGAGEMENT-BIENVEILLANCE

Vision

Qui sommes-nous?

Un milieu de vie stimulant, ouvert sur l'avenir, où chaque personne est importante

Mission

Pourquoi sommes-nous ici?

Permettre à chacun de s'épanouir au  d'une communauté inspirante.

Les 3 objectifs du projet éducatif sont les suivants :

- Développer les habiletés sociales chez nos élèves dès leur arrivée au préscolaire 4 ans jusqu'en 6^e année.
- Augmenter nos résultats en lecture à la fin de chaque cycle.
- Favoriser l'accès aux activités culturelles (musique, art visuel, art dramatique etc.).

Le plan d’action pour prévenir et traiter la violence à l’école : ça vaut le coup d’agir ensemble!

PLAN DE LUTTE CONTRE L’INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L’ÉCOLE 2022-2023

Date d’adoption du conseil d’établissement : Adopté le 4 octobre 2022				
Nom de l’école : Saint-Cœur-de-Marie	☒ ÉCOLE PRIMAIRE ☐ ÉCOLE SECONDAIRE	Date : Dernière révision mai 2023	Nombre d’élèves :143	Nom de la direction Sandra Major
Noms des personnes faisant partie du comité violence : Céline Lévesque, Louise Fournier, Brigitte Whissell, Jessica Bonin, Lynda Trottier, Myriam Cabana et Sandra Major				
Ce plan de lutte contre l’intimidation et la violence s’inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l’école : • Respect • Engagement • Bienveillance				

Date d'adoption du conseil d'établissement : Adopté le 4 octobre 2022

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements*.

Notre objectif annuel est le suivant : Revoir notre plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation à l'école

Nos principaux moyens :

Publication d'un aide-mémoire sur la page Facebook de l'école pour identifier l'intimidation versus les conflits.

Ateliers cyber-intimidation (policier Nicolas Grandmaison (SQ) 6^e année

Fiche de communication aux parents et fiche de réflexion

Animation d'activités par une enseignante et la TES fait du modelage de comportements attendus (récréations, midis, en classe et lors de rencontres individuelles ou en sous-groupe)

Dépistage des élèves à risque

Soutien aux élèves impliqués dans l'intimidation

Fiche de signalement des cas d'intimidation et de violence à la T.E.S

Phase de la démarche des cas d'intimidation et de violence

Signalement à la direction générale (niveau 3)

Programme d'habiletés sociales *Vers le Pacifique* du préscolaire à la 6^e année ***Pour 23-24 prévoir un calendrier pour les différents sujets : conflit, colère, communication et solution, car en 2022-2023 certaines classes l'ont fait mais d'autres non.

Utilisation de la plateforme numérique Moozoom de la maternelle à la 6^e année pour travailler les habiletés sociales et la gestion des émotions.

L'application des phases pour contrer l'intimidation.

Application du modèle RAI pour les comportements et des interventions de 2^e niveau avec notre TES (au besoin)

Conditions pour la réalisation du plan de lutte :

Communication régulière, point discuté lors des réunions mensuelles, libérations, organisation, planification, évaluations, réflexions etc.



Date d'adoption du conseil d'établissement : Adopté le 4 octobre 2022

Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?

- **Révision du code de vie de l'école (approuvé par le CÉ le 26 mai 2023). L'application du nouveau code de vie en lien avec les valeurs de l'école se fera à la rentrée scolaire 2023-2024.**
- **Rencontre mensuelle avec les surveillantes du diner, la technicienne au SDG, la TES, la psychoéducatrice et la direction pour identifier et répondre aux besoins de sécurité et d'encadrement des élèves en écoutant les besoins des intervenantes, en partageant des techniques d'intervention, en informant, etc.**
- **Rencontre mensuelle des élèves pour les féliciter et remettre les certificats en lien avec les valeurs de l'école.**
- **Rencontre de notre comité violence au moins 3 fois dans l'année et suivis au conseil des enseignants.**
- **Suivi des programmes Vers le Pacifique et Moozoom au conseil des enseignants**
- **Ramener les vendredis pm activités pour récompenser les bons comportements (à mettre en place en 2023-2024)**

Composantes du plan de lutte
contre l'intimidation et la
violence à l'école

Synthèse du portrait de situation

1. Une **analyse de la situation**
de l'école au regard des actes
d'intimidation et de violence ;

Objectifs du plan de lutte :

1. **Augmenter le nombre des élèves qui savent comment s'affirmer et gérer leurs émotions d'une façon positive.**
2. **En lien avec le questionnaire maison, diminuer les élèves qui se font insulter ou traiter de noms par leurs pairs**

Nos enjeux prioritaires (défis) : en lien avec la fiche du climat école (sécurité) et le sondage Sévec :

- 1. Diminuer la violence verbale dans la cour d'école en amenant les élèves à se parler de façon respectueuse.**
- 2. La poursuite de notre nouveau système de renforcement positif en lien avec les valeurs de notre école. Le modelage des bons comportements doit être enseigné à travers les programmes Vers le Pacifique et Moozoom. Nous aimerions mettre en place une activité école aux deux semaines (classes ouvertes) afin de renforcer les bons comportements.**

Moyens :

- *Poursuivre les ateliers des programmes Vers le Pacifique et Moozoom.***

S'approprier Moozoom qui complète les ateliers et va plus loin. Cette année, l'équipe a utilisé les deux programmes et a statué que nous garderons les deux pour les prochaines années...possibilité d'utiliser les affiches du programme « Vers le Pacifique » pour le support visuel dans les classes et corridor.

- Utilisation des certificats mensuels en lien avec les valeurs**
- Modelage des bons comportements attendus particulièrement en interventions de 2^e niveau par la TES. Un modelage/enseignement de 1^{er} niveau est fait pour tous les élèves dans chaque classe par les enseignants et la TES.**
- Animations dans les classes par la TES pour prévenir ou pour travailler des objectifs spécifiques à chaque groupe.**
- Poursuivre la bonne communication et collaboration entre intervenants de l'équipe-école.**



Date d’adoption du conseil d’établissement : Adopté le 4 octobre 2022

- **L’an prochain nous aimerions valoriser les efforts et les bons coups en réinstallant le principe des « classes ouvertes ». Activités animées par tous les enseignants aux deux semaines avec les élèves méritants.**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ;	Pratiques en place	➔ Système en trois phases pour l'intimidation (autant auprès des intimidateurs que des victimes/témoins ****formulaire victimes à préparer) ➔ Ateliers dans les classes avec la T.E.S. ➔ Ateliers animés par la direction, support de la direction auprès des employés et rencontres avec les élèves intimidateurs et victimes avec la direction ➔ Système confidentiel pour demander de l'aide ➔ Code de vie révisé ➔ Accompagnement des surveillantes-midi (une rencontre par mois avec la psychoéducatrices, la TES école, la direction et le service de garde)	-Toujours -Au besoin -Au quotidien	Les enseignants <u>T.E.S</u> <u>Direction</u> <u>Psychoéducatrice</u> Surveillantes Service de garde	
	Pratiques à renforcer	➔ Sensibiliser les parents des intimidants à intervenir ➔ Favoriser les échanges avec l'équipe-école au sujet des phases ➔ Favoriser l'utilisation d'un langage commun ➔ Visites régulières de la direction dans la salle de classe pour présenter les valeurs et le code de vie de notre école et lors de la rencontre mensuelle avec TOUS les élèves de l'école dans la grande salle (ou virtuellement en temps de pandémie).	Tout au cours de l'année	Toute l'équipe-école	
	Nouvelles pratiques à prévoir	- Poursuivre l'implantation du nouveau programme Moozoom dans toutes les classes. Dès septembre 2022, le programme sera offert au préscolaire également. -NOUVELLES affiches des règles de vie de l'école dans les endroits communs à créer en 2022-2023	toujours		
À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence					

3. Les mesures visant à <u>favoriser la collaboration des parents</u> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;	<i>Pratiques en place</i>	➔ Envoi d'un formulaire d'information et de sensibilisation aux parents concernés ➔ Appel aux parents lors d'un incident d'intimidation ➔ Rencontre avec la Direction et la T.E.S au besoin		TES Direction Enseignants	
	<i>Pratiques à renforcer</i>	➔ Donner des pistes d'interventions aux parents ➔ Implication et collaboration des parents	Tout au long de l'année	TES Direction	
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<i>Nouvelles feuilles de communication parent (incidents mineurs et majeurs).</i> <i>Contrat d'engagement sur les comportements attendus (élève/parent).</i>	toujours		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
4. Les modalités applicables pour <u>effectuer un signalement</u> ou pour <u>formuler une plainte</u> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <u>dénoncer</u> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation ;	<i>Déjà existantes</i>	➔ Réf. Utilisation d'un tableau de bord sur l'affirmation de soi ➔ Boîte aux lettres au bureau de la T.E.S (À RÉINSTAURER EN 2022-2023) ➔ Les élèves peuvent prendre un rendez-vous ➔ Les parents peuvent toujours contacter la T.E.S par téléphone ou courriel ou encore prendre un rendez-vous ➔ T.E.S présente lors des récréations et répond aux urgences durant le dîner. ➔ Interdiction de fréquenter les sites d'échanges (hotmail, twitter, facebook etc.) ➔ Inciter les élèves à se confier aux adultes	Au besoin	TES enseignants direction	
	<i>À renforcer</i>	Tableau de bord sur l'affirmation de soi			
	<i>À prévoir</i>	➔ <i>Application de la fiche de signalement à la T.E.S (à utiliser davantage lors de besoins).</i>	<i>Au besoin</i>	<i>TES</i>	
5. <u>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</u> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	<i>Déjà existantes</i>	➔ Enquête sur la situation d'intimidation ➔ Envoyer une lettre et téléphoner aux parents concernés selon la phase ➔ Rencontre individuelle, en sous-groupe ou en classe selon les besoins avec la T.E.S et/ou la direction. ➔ Rencontre avec les parents selon la phase	Au besoin	TES Direction enseignants	
	<i>À renforcer</i>	➔ <i>Communiquer rapidement et régulièrement avec les parents de l'élève intimidateur.</i> ➔ <i>Outiller le parent sur les interventions à privilégier (doc. D'information)</i> ➔ <i>Utilisation d'interventions systémiques pour sécuriser les élèves (victimes, agresseurs et témoins)</i>	<i>Au besoin</i>	<i>Toute l'équipe-école</i>	

	À prévoir	Bonification des interventions de prévention auprès de toute l’équipe (par la psychoéducatrice) Revoir les différents codes d’urgence et les interventions exigées (par la psychologue)			
--	------------------	--	--	--	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
6. Les mesures visant à <u>assurer la confidentialité</u> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existantes</i>	→ <i>La boîte aux lettres</i> → <i>Rencontres individuelles au bureau de la T.E.S et/ou Direction</i> → <i>Respect des besoins en toute confidentialité</i>	toujours	TES direction enseignants	
	<i>À renforcer</i>				
	<i>À prévoir</i>	Informer le personnel de l'école de l'importance de la confidentialité des situations traitées.	<i>Toujours</i>	<i>Toute l'équipe-école</i>	
7. Les <u>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</u> à un élève <i>victime</i> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que	<i>Déjà existantes</i>	→ Rencontre individuelle avec la T.E.S → Interventions systémiques immédiates → Développer les compétences sociales de l'élève auteur de l'acte → Traitement rapide des informations → Appel aux parents → Suivi interne ou externe au besoin	Au besoin	Toute l'équipe-école	
	<i>À renforcer</i>	→ Éducation des témoins sur les habiletés à se défendre et à réagir → Présentation de la fiche de signalement en début de chaque année aux enseignants	Au besoin	Toute l'équipe-école	

celles offertes à un <i>témoin</i> ou à l' <i>auteur</i> d'un tel acte ;	À <i>prévoir</i>	➔ Modèle de prévention à trois niveaux (psychoéducatrice- école)	Au besoin	Direction et psychoéducatrice	
--	------------------	--	-----------	-------------------------------	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
--	--	-------------	------------	-------------	-------------------------

8. Les <u>sanctions disciplinaires applicables</u> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <i>selon la gravité ou le caractère répétitif</i> de ces actes ;	<i>Déjà existantes</i>	◆Phase 1 : - appel à la maison - Billet communication parents - Fiche de réflexion - Suivi avec la T.E.S. - Possibilité de suspension des récréations - Communication écrite - Conciliation ◆Phase 2 : - Billet communication parents - Fiche de réflexion - Suivi avec la T.E.S. - Suspension à l’interne (interclasse) - Rencontre parent(s), T.E.S. et direction - Suspension des récréations - Appel à la maison - Gestes réparateurs ou travaux communautaires. - Intervention 100% ◆Phase 3 : - Billet communication parents - Fiche de réflexion - Suivi avec la T.E.S. - Suspension externe - Rencontre parent(s), T.E.S. et direction - Appel à la maison (voir document en annexe) <u>Pour la phase 1, 2 et 3, il y a des rencontres avec l’élève pour lui apprendre à s’affirmer positivement.</u>	Au besoin	TES Direction enseignants	
	À renforcer	Se référer à la fiche d’affirmation de soi (tableau de bord)		TES et Direction	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
	À prévoir	Signalement au DG au besoin		Direction	
9. <u>Le suivi qui doit être donné</u> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	Déjà existant	→ Suivi et intervention → Ateliers au besoin → Suivi adapté à la situation → Communication écrite et\ou téléphonique à la maison → Rencontres	Au besoin	Enseignants TES Direction	
	À renforcer	→ Appel aux parents → Habilitier le personnel à remplir la fiche de déclaration	Au besoin	Idem	
	À prévoir				



Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Forme et nature des engagements pris par la direction
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <u>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</u> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)	Envers l'élève victime	-La direction détermine la forme des actions qui seront prises pour assurer la sécurité. -La direction doit déterminer la nature de l'intimidation de deux ordres : sécurité (physique et/ou psychologique) et soutien.
	Envers ses parents	-Rencontre des parents pour mentionner le suivi et les interventions qui sont faites auprès de son enfant. -Préciser les actions pour éviter que ce geste se reproduise.
Il doit également prévoir <u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents</u> et <u>préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)	Envers l'élève auteur	– La direction précisera les démarches entreprises pour l'auteur de l'acte (sanctions et aspect éducatif). – Engagement : actions prises pour tous (les 3 phases)
	Envers ses parents	-Rencontre des parents et l'auteur de l'acte avec la direction pour s'assurer de la compréhension de l'acte inacceptable. -Préciser les actions pour éviter que ce geste se reproduise (plus un suivi interne ou externe).

Règles de conduite et mesures de sécurité

Ces éléments sont-ils présents dans les règles de conduite et de sécurité de l'école en conformité aux dispositions de la loi ?

Prochains pas prévus pour permettre l'ajustement des règles de conduites et de sécurité conformément aux dispositions de la loi (révision annuelle habituellement au printemps)

Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève

__ Oui : annexer

Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire

__ Oui : annexer

Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible

__ Oui : annexer